

**Arrêté du 23 Joumada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens.**

-----

Le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 20-128 du 28 Ramadhan 1441 correspondant au 21 mai 2020 fixant les attributions du ministre de l'agriculture et du développement rural ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 22 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 21 juillet 2022 portant nomination de M. Brahim Benbouza, directeur de l'administration des moyens à l'ex-ministère de la pêche et des productions halieutiques ;

**Arrête :**

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Brahim Benbouza, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Joumada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024.

Youcef CHERFA.

**MINISTERE DES TRANSPORTS**

**Arrêté du 14 Joumada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024 modifiant et complétant l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant au 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité national de facilitation du transport aérien.**

-----

Par arrêté du 14 Joumada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024, l'arrêté du 2 Rajab 1444 correspondant au 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité national de facilitation du transport aérien, est modifié et complété comme suit :

« — M. Hassan Boulfefel, représentant du ministre chargé de l'aviation civile, président ;

— M. Mourad Dahmani, représentant du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de la communauté nationale à l'étranger et des affaires africaines ;

— .....(sans changement)..... ;

— M. Fayçal Dehimi, représentant du ministre de la justice, garde des sceaux ;

— Mme. Nawel Zerrad, représentante de la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme ;

.....(sans changement jusqu'à)

— M. Abderrahmane Araba, directeur général de l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Alger (EGSA) ;

— .....(sans changement)..... ;

— .....(sans changement)..... ;

— M. Mokhtar Said Mediouni, président directeur général de la société de gestion de services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA) ;

— .....(sans changement)..... ;

— M. Adel Frik, représentant du transporteur aérien national, « Air Algérie » ;

— Mme. Rachida Ouali, représentante du transporteur aérien national, « Tassili Air Lines ».

..... (le reste sans changement) ..... ».

**MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

**Arrêté du 13 Joumada Ethania 1446 correspondant au 15 décembre 2024 portant approbation du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique « Timgad », wilaya de Batna.**

-----

La ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003, modifiée et complétée, relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-86 du 21 Safar 1428 correspondant au 11 mars 2007, modifié, fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu le décret exécutif n° 10-131 du 14 Joumada El Oula 1431 correspondant au 29 avril 2010 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques ;